

^m Le Kazakhstan était représenté par son vice-ministre des affaires étrangères.

ⁿ Le Coordonnateur spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Jérusalem. Le représentant du Bangladesh s'est exprimé au nom de l'Organisation de la coopération islamique, le représentant d'Oman s'est exprimé au nom du Groupe des États arabes et le représentant de la République bolivarienne du Venezuela s'est exprimé au nom du Mouvement des pays non alignés.

25. La situation concernant l'Iraq

En 2018, le Conseil de sécurité a tenu cinq séances et adopté une résolution au sujet de la situation concernant l'Iraq. Par sa résolution [2421 \(2018\)](#), adoptée à l'unanimité, le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour une période de 10 mois, jusqu'au 31 mai 2019⁴⁰⁵. Toutes les séances organisées au titre de cette question durant la période considérée, à l'exception d'une, étaient des séances d'information⁴⁰⁶. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions.

Durant la période considérée, le Conseil a entendu les exposés trimestriels du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI sur la situation en Iraq. Compte tenu de la défaite de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL, également connu sous le nom de Daech), le Représentant spécial a rendu compte au Conseil de l'organisation des élections législatives et de l'état de la situation y relative ainsi que des activités menées par la MANUI concernant le dialogue politique et la réconciliation nationale. À cet égard, il a noté que le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées était une question cruciale pour le succès et la crédibilité des élections⁴⁰⁷. Il a également tenu le Conseil au fait des manifestations publiques qui avaient eu lieu à la suite d'allégations de fraude électorale et de mauvaise gestion des élections législatives⁴⁰⁸. Il a aussi abordé la question des Koweïtiens et des nationaux de pays tiers portés disparus et de leurs biens manquants⁴⁰⁹. Lors de son dernier exposé au Conseil, le Représentant spécial a fait savoir que le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à

répondre de ses crimes était arrivé en Iraq le 30 octobre 2018⁴¹⁰.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme et la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont présenté des exposés au Conseil sur la visite conjointe effectuée en mars 2018 en Iraq et la mission exploratoire conjointe menée par le Bureau et la Direction exécutive début mai afin de recenser les éléments spécifiques d'un appui programmatique au Gouvernement iraquien⁴¹¹.

L'Observateur permanent et Chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) auprès de l'Organisation des Nations Unies a également présenté un exposé au Conseil, sur la question des personnes portées disparues depuis la guerre du Golfe de 1991 et les travaux du mécanisme tripartite présidé par le CICR en vue de retrouver la trace des personnes disparues à la suite du conflit et dont on ignorait toujours le sort⁴¹². À la même séance, une représentante de l'organisation Women Empowerment in Iraq et coordonnatrice du groupe de travail intersectoriel pour la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) a présenté un exposé au Conseil sur la situation des femmes en Iraq et les activités du groupe de travail relatives à l'élaboration d'un plan d'action national⁴¹³.

Lors des cinq séances susmentionnées, les membres du Conseil ont évoqué le déroulement des élections nationales, l'ensemble du processus politique et les efforts de reconstruction déployés dans le cadre de la libération et de la reprise progressives de territoires qui étaient sous le contrôle de l'EIL (Daech). À cet égard, des membres du Conseil ont exprimé leur soutien à l'Équipe d'enquêteurs et demandé au Gouvernement iraquien de coopérer avec

⁴⁰⁵ Résolution [2421 \(2018\)](#), par. 1. Pour plus d'informations sur le mandat de la MANUI, voir la section II de la dixième partie.

⁴⁰⁶ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

⁴⁰⁷ [S/PV.8184](#), p. 2.

⁴⁰⁸ [S/PV.8324](#), p. 2 à 4.

⁴⁰⁹ [S/PV.8184](#), p. 3, [S/PV.8271](#), p. 4 et [S/PV.8324](#), p. 4.

⁴¹⁰ [S/PV.8396](#), p. 3. Pour plus d'informations, voir la section II (Enquêtes sur des différends et établissement des faits) de la sixième partie et la section III (Organes d'enquête) de la neuvième partie.

⁴¹¹ [S/PV.8271](#), p. 4 à 8.

⁴¹² [S/PV.8324](#), p. 4 à 6.

⁴¹³ *Ibid.*, p. 6 et 7.

elle. Les membres du Conseil ont également mis l'accent sur les problèmes humanitaires auxquels le pays était confronté, notamment le retour des personnes déplacées dans le pays.

À sa 8285^e séance, tenue le 14 juin 2018, le Conseil a reconduit le mandat de la MANUI pour une période de 10 mois, jusqu'au 31 mai 2019, par sa résolution [2421 \(2018\)](#), adoptée à l'unanimité⁴¹⁴. Comme expliqué lors de la séance, il a été décidé de proroger le mandat pour une période de 10 mois afin que les renouvellements correspondent mieux au cycle budgétaire, conformément aux conclusions de l'évaluation externe indépendante de la MANUI⁴¹⁵. Dans la résolution, le Conseil a salué les résultats de l'évaluation⁴¹⁶ et décidé que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et la MANUI, en tenant compte des vues du Gouvernement iraquien⁴¹⁷, accorderaient la priorité à la fourniture de conseils, d'un appui et d'une assistance de manière à favoriser

un dialogue politique ouvert à tous et la réconciliation aux niveaux national et local⁴¹⁸. En outre, il a décidé que le Représentant spécial du Secrétaire général et la MANUI continueraient de conseiller, d'appuyer et d'aider le Gouvernement iraquien, notamment dans le cadre de l'élaboration des procédures d'organisation d'élections et de la révision de la Constitution, et tiendraient compte, dans tous les aspects du mandat de la Mission, de la question transversale que constitue la problématique femmes-hommes, et conseilleraient le Gouvernement en vue de garantir la contribution, la participation et la représentation des femmes à tous les niveaux⁴¹⁹.

Les conditions de sécurité en Iraq et la menace que représente l'EIL (Daech) ont également été examinées par le Conseil au titre des questions intitulées « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme » et « Maintien de la paix et de la sécurité internationales »⁴²⁰.

⁴¹⁴ Résolution [2421 \(2018\)](#), par. 1.

⁴¹⁵ [S/PV.8285](#), p. 2 (États-Unis). Voir aussi [S/2017/966](#).

⁴¹⁶ Résolution [2421 \(2018\)](#), par. 5. Pour plus d'informations sur le mandat de la MANUI, voir la section II de la dixième partie.

⁴¹⁷ Voir [S/2018/430](#).

⁴¹⁸ Résolution [2421 \(2018\)](#), par. 2 a).

⁴¹⁹ *Ibid.*, par. 2 b) et e).

⁴²⁰ Pour de plus amples détails, voir les sections 31 et 37 de la première partie.

Séances : la situation concernant l'Iraq

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8184 20 février 2018	Dix-septième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2018/40) Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2367 (2017) du Conseil de sécurité (S/2018/42)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	Six membres du Conseil ^a , tous les invités	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2018

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8271 30 mai 2018	Dix-huitième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2018/353) Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2367 (2017) du Conseil de sécurité (S/2018/359)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme	Cinq membres du Conseil (Bolivie (État plurinational de), États-Unis, Kazakhstan, Koweït, Pérou), tous les invités	
S/PV.8285 14 juin 2018		Projet de résolution présenté par les États-Unis (S/2018/604)			Deux membres du Conseil (États-Unis, Suède)	Résolution 2421 (2018) 15-0-0
S/PV.8324 8 août 2018	Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2367 (2017) du Conseil de sécurité (S/2018/677) Dix-neuvième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2018/683)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général, Observateur permanent et Chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies, représentante de l'organisation Women Empowerment in Iraq	Deux membres du Conseil (Koweït, Pérou), tous les invités	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8396 13 novembre 2018	Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2421 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/975) Vingtième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2018/976)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

^a Bolivie (État plurinational de), Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Koweït et Pérou. Le Koweït, qui assurait la présidence du Conseil, était représenté par son vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères.

Questions thématiques

26. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu sept séances, adopté deux résolutions et publié une déclaration de sa présidence au titre de la question intitulée « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». Deux de ces séances étaient des séances d'information, trois ont été tenues aux fins de l'adoption d'une décision, une a pris la forme d'un débat et l'autre d'un débat public⁴²¹. Le débat public était une réunion de haut niveau visant à discuter d'une action collective en vue d'améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le débat était la première séance annuelle consacrée à la réforme des opérations de maintien de la paix, comme suite à la résolution [2378 \(2017\)](#)⁴²². Conformément à la pratique

établie, le Conseil a tenu des séances d'information annuelles avec des commandants de forces et chefs de la police civile d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies⁴²³. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions.

En 2018, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général et un exposé du Président de la Commission de l'Union africaine. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté deux exposés au Conseil, et le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité en a présenté un, tout comme les commandants de force et les chefs de la police civile d'opérations de maintien de la paix. Le Conseil a

⁴²¹ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

⁴²² [S/PV.8218](#) et [S/PV.8349](#). Voir aussi résolution [2378 \(2017\)](#), par. 10.

⁴²³ [S/PV.8251](#) et [S/PV.8393](#).